



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : 5/10/2023
Date d'affichage : 6/10/2023

Membre en exercice : 14
Présents : 09
Votants : 09
Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-trois, le seize octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Annie CALLAMARD, Dominique THONIEL,
- Messieurs Mourad RAHMANI, Éric MERLINO, Romain AIMAR, Christophe COLOMB, Marcel FAILLET, Dominique PETRONE

Absents : Monsieur Xavier LANTHEAUME, et Mesdames Elisabeth MAQUET, Bélanda OUIILLON et Sylvie PEGOURIE.

Excusés : Madame Anne-Hélène MATHIEU

Secrétaire de séance : Patricia ALLOUCHE

La séance est ouverte à 20H00

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) secrétaire pris au sein du Conseil. Patricia ALLOUCHE accepte cette fonction et est désignée à l'unanimité par le Conseil.

Une habitante proche près de la salle intervient au sujet des nuisances sonores les samedis soir, surtout pendant la période d'été.

Le règlement de la location de la salle des fêtes sera modifié afin de sanctionner les personnes ne respectant les consignes de modération de bruit ; une plainte sera déposée pour ceux faisant feux d'artifice ou utilisant des pétards et un devis va être demandé pour l'installation d'un limiteur de son.

Remarques sur le Procès-Verbal du 29 Août 2023

- Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site de la mairie alors que ce dernier n'a pas été approuvé par le Conseil Municipal

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 Août 2023

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – DM 2

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D2111 : TERRAINS NUS	10 000,00 €	
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	
D2181 : Tapis karaté		3 500,00 €
D21312 : Tracé de l'école		6 500,00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		10 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €	10 000,00 €
Total Général	0,00 €	

Décision modificative de 10 000 € pour l'achat de tapis pour l'association KASAMA (environ 1500 €) et le tracé de la cour de l'école (devis de 5 251,20 € - un autre devis va être demandé) : unanimité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire cette décision modificative n° 2.

2. COMMISSIONS - Nouveaux intitulés et nouveaux adjoints en charge

Reporté au prochain conseil

3. CONVENTION CO-Danse

Présentation de la convention Co-Danse par Eric Merlino

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention

4. MISSION D'ASSISTANCE A DUP (CABINET MONTMASSON) – PASSAGE DE LA CANALISATION DE TRANSFERT DES EAUX USEES

Monsieur le Maire indique que concernant le projet de raccordement de la station d'épuration de Saint Marcel en Dombes sur la station d'épuration de Saint André de Corcy en cours de construction, il y a lieu d'instituer des servitudes de Tréfonds sur diverses parcelles : A31, A93, A92, A275, A276, A200, A569, A195, A194, A191, A257, A190, A192 et A193.

Toutefois qu'en cas d'échec des négociations amiables avec les propriétaires concernés, il conviendra d'instituer la procédure d'établissement des servitudes de Tréfonds prévue aux articles L. 152-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime. Pour l'accompagnement dans le cadre de cette procédure, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à ratifier avec le bureau d'études Montmasson, la convention de mission d'assistance à l'élaboration de cette déclaration d'utilité publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité : Vote : 8 voix pour – 1 voix contre (Martial FAILLET), autorise Monsieur le Maire à ratifier la convention d'assistance à l'élaboration de la DUP pour la constitution des servitudes de Tréfonds avec le bureau d'études Montmasson.

5. MONTANT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Reporté

6. DIVERS INFORMATIONS

↳ Eco quartier : éventuelle labellisation

↳ Subvention salle périscolaire Monsieur le Maire a fait un courrier à Laurent VAUQUIEZ ainsi qu'un email à Madame la Sénatrice GOY-CHAVENT (conseillère régionale), une demande auprès du Sénateur CHAIZE qui participe à la définition des subventions DETR. La CAF subventionne le projet à hauteur de 105 000 € (attente de l'accord d'attribution). Une demande de subvention "bois local" va être demandée, ainsi que le fond de concours à la Communauté de Communes qui peut intervenir jusqu'à 15 % et bonus écologique de 10% sur le reste à charge mais on ne doit pas obtenir plus de 80% de subventions.

↳ Photovoltaïque : identification des zones propices à l'installation de panneaux photovoltaïques

↳ Le repas des aînés a eu lieu samedi 7 octobre : les participants étaient contents de ce moment convivial

↳ SIEA : 85 % de la commune bénéficie de la fibre optique

↳ Monsieur le Maire fait un courrier à Madame la Préfète pour participer à Village Avenir : vise à aider des communes rurales, porteuses d'une dynamique globale, à réaliser leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie.

↳ Nous avons accueilli Madame la Sénatrice BLATRIX le 22 septembre afin d'échanger sur les problèmes rencontrés par les petites communes

↳ Moustiques tigres : 2 alertes à Saint Marcel (1 cas de dengue à Saint André de Corcy et 1 à Méximieux) : information donnée aux habitants sur les bonnes pratiques pour enrayer la prolifération

↳ ZAN : 1 hectare de garantie d'extension obtenu par les sénateurs

↳ Retrait des argiles et mouvement des constructions pour la commune, nécessité pour les habitations concernées de se faire connaître en Mairie

↳ Distribution d'avertissements pour le stationnement gênant avant verbalisation par la gendarmerie

Fin de Séance à 21H34

Le Maire, Dominique PETRONE

La Secrétaire de Séance, Patricia ALLOUCHE

